

06 déc 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 6 décembre 2002](#)

Achat de de lunettes thermiques infrarouges

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché relatif à l'acquisition de lunettes thermiques infrarouges pour le système d'arme MISTRAL.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché relatif à l'acquisition de lunettes thermiques infrarouges pour le système d'arme MISTRAL.

Ce programme fait partie de la liste des programmes à engager en 2002. Il sera réalisé grâce aux moyens budgétaires que le législateur a alloués au Département de la Défense nationale (crédits de rééquipement et revenus provenant de la vente des biens mobiliers). Le seul système de défense antiaérienne maintenu en service aussi bien au sein de la composante terrestre que de la composante aérienne est le MISTRAL. Ce système d'arme est constitué de postes de tir et de missiles, mais ne dispose pas encore de systèmes de surveillance antiaérienne ni de systèmes d'identification ami-ennemi. De plus, dans sa version actuelle, le système MISTRAL est un système d'arme "temps clair". Momentanément, il ne peut donc pas être utilisé de nuit ni par mauvaises conditions météorologiques. L'adjonction d'une lunette thermique infrarouge est donc indispensable pour permettre aux unités MISTRAL de devenir un système d'arme antiaérien capable d'assurer la défense antiaérienne locale d'unités, d'installations, de points ou de zones sensibles, de jour comme de nuit, par bonnes ou mauvaises conditions météorologiques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe